

L'an **deux mille seize**, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de **RIOZ** s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale, de Nadine WANTZ - maire

Nombre de conseillers : **19**  
En exercice : **19**  
Qui ont pris part à la délibération : **16**  
  
Date de la convocation : **08.12.2016**  
Date de l'affichage : **15.12.2016**

Présents :  
Nadine Wantz, Frédéric Hirschy, Valérie Munerot, Bruno Sanchez, Alicia Varin, Jean-Michel Vernier, Marie-Claude Tiquet, Gilles Mainier, Alain Garet, Jocelyne Matusalem, Jean-Claude Burla, Benoît Géniaut  
Absents excusés : Cédric Lelu, Frédérique Sochandamondon, Dominique Paris  
Absents représentés :  
Sandrine Villemot représentée par Nadine Wantz, Cécilia Stivala représentée par Jean-Claude Burla, Fanny Thiébaud représentée par Alicia Varin, Christelle Lelabousse représentée par Benoît Géniaut

### Délibération n° 13.12.2016-08

Il a été procédé, conformément à l'article L111-14 du code Municipal, à l'élection d'une **secrétaire** prise dans le conseil. Madame Valérie Munerot ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-217004472-20161213-D13122016-08-DE

**Objet : Tarifs cimetière et opérations funéraires**  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2016  
Publication : 14/12/2016

#### 1.- CONCESSIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs des concessions de terrain au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 : par délégation

- Concession de 2m<sup>2</sup> délivrée pour 50 ans 288,00 €
- Concession de 4m<sup>2</sup> délivrée pour 50 ans 576,00 €
- Concession de 2m<sup>2</sup> délivrée pour 30 ans 180,00 €
- Concession de 4m<sup>2</sup> délivrée pour 30 ans 350,00 €

#### 2.- DEPOSOIR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs pour le déposé au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017:

- Pendant les trois premiers mois 17,00 €  
( par mois ou fraction de mois )
- Pendant les trois mois suivants 28,00 €  
( par mois ou fraction de mois )

#### 3.- COLUMBARIUM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs des alvéoles au columbarium du cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

- Concession d'une durée de 5 ans 252,00 €
- Concession d'une durée de 10 ans 447,00 €
- Concession d'une durée de 20 ans 839,00 €

#### **4.-VACATIONS DE POLICE AUX OPERATIONS FUNERAIRES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017** le tarif des vacations qui consiste à assurer les mesures de police relatives à la surveillance de l'opération funéraire suivante : apposition du sceau.

Montant de la vacation : **28,00 €**

Le conseil municipal décide que pour les décès d'un mineur, cette vacation sera assurée gratuitement.

Cette délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Nadine WANTZ**